



MAIRIE
5, rue Alexandre III
COLOMBEY-LES-BELLES
54170

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 19/12/2023 à 17h11
Référence de l'AR : 054-215401357-20231215-DCM20231201-DE
Publié le 19/12/2023 ; Rendu exécutoire le 19/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres afférents au C.M. : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13

Date de convocation : 7 décembre 2023
Date d'affichage : 19 décembre 2023

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quinze décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Benjamin VOINOT, le Maire.

Présents : Mmes et MM. BONNEAUX Patrice, CARDOSO Adeline, CROSNIER Nathalie, DIDRY Christian, MOREAU Geneviève, NAVARRE Gaëtan, PESCARA Jacqueline, VOINOT Benjamin et WECKERING Gérard.

Absents excusés : M. CHARPENTIER David, Mme. CHARPENTIER Nathalie, Mme. FABREGA Aurélie (procuration à M. VOINOT Benjamin), M. OLLICHON Jean-Claude (procuration à M. DIDRY Christian), Mme. ROBERT Sandrine (procuration à Mme. CARDOSO Adeline), M. VUILLEMARD Laurent (procuration à Mme. CROSNIER Nathalie)

Mme CROSNIER Nathalie a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire

DCM 2023_12_01 DOMAINE ET PATRIMOINE – 3.3 Locations

Location de la salle polyvalente au 1^{er} janvier 2024 – Modification Tarifs et règlement

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une proposition de modification des tarifs de la salle polyvalente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu l'article L 2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de la commission « Salle polyvalente »

Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour fixer les modalités et la contribution financière due en contrepartie de la mise à disposition des locaux communaux,

Décide de fixer les nouveaux tarifs d'utilisation de la salle polyvalente selon le barème ci-dessous et ci-joint à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

- Location vaisselle : 1 € par couvert : 1 assiette plate, 1 assiette à dessert, un verre à vin, un verre à eau, un verre à champagne, 1 couteau, 1 fourchette, 1 petite cuillère, 1 tasse à café et corbeilles à pain, cruches, plats en inox, saladiers, plateaux en fonction du nombre de personne.

- Remboursement frais de casse : prix d'achat X 2
- La caution est de 1 000,00 euros pour toutes les manifestations à déposer un mois avant la date de la manifestation
- Des frais de ménage supplémentaires seront appliqués aux locataires dans les cas suivants : vaisselle rendue mal lavée, ménage (sols, toilettes, cuisine...) mal effectué après état des lieux et constatation avec un élu. Le coût sera défini suivant l'état des heures effectuées par l'agent communal.
- A la réservation : 50% du montant à verser à titre d'arrhes et le solde un mois avant la date de la manifestation lors de la signature de la convention.
- L'installation de tout matériel est soumise à une demande écrite au Maire (tonnelle, barbecue....)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir dans cette affaire.

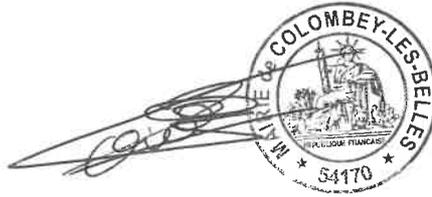
Toute délibération antérieure est caduque

Adopté par **13** voix « pour », **0** voix « contre » et **0** « abstention »

Pour copie conforme

Le Maire,

Benjamin VOINOT



TARIFS SALLE POLYVALENTE AU 1^{ER} JANVIER 2024

ASSOCIATIONS De Colombey-les-Belles			Extérieures à la Commune	
Manifestations sans but lucratif : réunions, assemblées générales à caractère politique, syndical et associatif, sans vente de boisson...	Gratuit (sauf 31 décembre)		270,00 €	
Manifestations donnant lieu à la perception de droits d'entrées , de participations financières...banquets, bals, lotos... (week-end)	Du 01/04 au 30/09	Du 01/10 au 31/03	520,00 €	
	140,00 € à raison de deux manifestations par an les suivantes au prix de 400,00 €	160,00€ (sauf 31 décembre) les suivantes au prix de 420,00 €		
Occupation régulière de la salle (en semaine hors week-end)	7 € / l'heure		8 € / l'heure	
PARTICULIERS De Colombey-les-Belles			Extérieurs à la Commune	
Manifestations organisées par des particuliers (mariages, anniversaires, retraite...) (week-end)	Du 01/04 au 30/09	Du 01/10 au 31/03	Du 01/04 au 30/09	Du 01/10 au 31/03
	Moins de 100 personnes : 250,00 € Plus de 100 personnes : 420,00 €	Moins de 100 personnes : 280,00 € Plus de 100 personnes : 420,00 €	520,00 €	550,00 €
Occupation exceptionnelle de la salle (modalités auprès du secrétariat) (hors week-end)	La ½ journée 120,00 € La journée 220,00 €	La ½ journée 150,00 € La journée 250,00 €	La ½ journée 150,00 € La journée 260,00 €	La ½ journée 180,00 € La journée 290,00 €
	PROFESSIONNELS De Colombey-les-Belles			Extérieurs à la Commune
Manifestations organisées par des professionnels à but commercial	420,00 €	450,00 €	500,00 €	520,00 €
Manifestations non commerciales (AG...)	50,00 €	70,00 €	270,00 €	300,00 €
UTILISATION DE LA SALLE PAR LES COLLECTIVITES, ETABLISSEMENTS PUBLICS, ADMINISTRATIONS, ECOLES, COLLEGE, COMMUNAUTE DE COMMUNES, AUTRES				
FORFAIT	50,00 €			